

Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)

Présentation générale, objectifs

Le réseau d'accueil des Toblerones (RAT) est une association intercommunale dont le but est la gestion de l'accueil de jour des enfants. L'accueil comprend un accueil préscolaire de 3 mois à la 1P et parascolaire de la 1P à la fin de la 6P. Le RAT élabore pour toutes les structures, les conditions d'accueil, les priorités d'accès ainsi que la politique tarifaire. Il assure un rôle de coordinateur entre les structures, les communes et les entreprises affiliées, et fait également le lien entre les parents et les structures, en particulier en ce qui concerne la liste d'attente. Chaque structure garde une organisation individuelle. Sur le plan éducatif, la structure a la responsabilité de l'application du projet pédagogique, et la mise en valeur de ses spécificités.

Quelques chiffres

Le Réseau d'Accueil des Toblerones, c'est :

16 communes membres

Le CODIR composé de 5 autorités politiques

Le Conseil Intercommunal (27 membres + suppléants)

L'administration composée de 8 collaboratrices et collaborateurs

8 structures préscolaires, soit 300 places d'accueil

5 structures parascolaires, soit 350 places d'accueil

105 accueillantes en milieu familial

Au total, le réseau accueille 1'350 enfants, ce qui représente quelques 1'250'000 heures de garde

Communes participantes

16 communes membres : Arzier-Le Muids (Le Relais des Mômes), Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Prangins, St-Cergue, St-George, Trélex, Vich.

Budget total / budget pour la commune d'Arzier – le Muids

Budget total 2014 : CHF 5'174'600

Budget pour la commune d'Arzier en 2014 : CHF 337'700

Budget prévisionnel total 2015 : CHF 6'020'685

Budget prévisionnel pour la commune d'Arzier en 2015 : CHF 373'810

Représentation de la commune (délégués, votes, ...)

Mme Danielle Pasche : Vice présidente du Comité de Direction du RAT

Christian Dugon : délégué – 2 voix

Fanny Weinmann : déléguée – 1 voix

Principaux problèmes ou challenges pour le futur

Avant de franchir la barre du volume d'affaires des CHF 20 mio (probablement courant 2016), le RAT se porte bien. Dans son ensemble, une vitesse de croisière stable s'est installée. Le nombre de place évolue selon le plan de développement et le nombre d'heures d'accueil progresse de façon soutenue. Contrairement à d'autres réseaux, il n'y a pratiquement plus d'enfants en liste d'attente, ce qui est une preuve de l'effort important effectué par toutes les parties impliquées, effort qui a comme objectif de conjuguer vie privée et professionnelle pour le bien de tout le monde.

La tendance démontre que pour 2015 l'augmentation des charges projetées est en corrélation directe avec celle du volume. La contribution des Communes augmentera, s'agissant essentiellement de la capacité financière des parents. Une de préoccupations majeures est de prévenir une évolution des charges proportionnellement plus rapide que celle du volume des affaires.

En effet, l'impact financier dû aux ouvertures de nouvelles structures, les nouveaux loyers y compris l'amortissement des investissements, l'engagement de nouveau personnel et la fluctuation du taux d'occupation des places, pourrait accélérer l'évolution des charges.

Postulat : équipements sportifs

PREAMBULE :

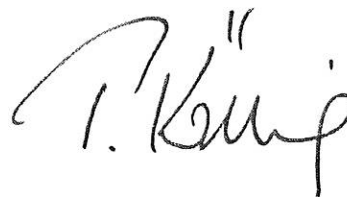
Les constatations sont les suivantes :

- Le regroupement scolaire s'étendant de Trelex à St Cergue correspond à un bassin de parents de près de 10'000 habitants.
- Toutefois, à l'exception du terrain de football sis sur la commune de Genolier, aucune infrastructure ne correspondrait aux normes qui permettraient la création d'un club sportif notamment de sports de salle (pex handball) et le déroulement de compétitions.
- Cette situation conduit à la totale dépendance de nos sportifs, jeunes et moins jeunes, de cette agglomération de 10'000 hab vis-à-vis des clubs du bord du lac.
- Or à notre connaissance, à la veille de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Le Muids pas plus la nouvelle salle de sports projetée que celles déjà en fonction ne remplissent le cahier des charges pour la tenue de compétitions.

POSTULAT :

- Nous souhaitons que la Municipalité vérifie les faits reprochés aux installations sportives (surtout salles de gymnastique) quant à la tenue de compétitions et créations de clubs sportifs locaux.
- Nous souhaitons que la Municipalité étudie l'impact (coûts, délais de construction) qu'aurait la mise aux normes de la salle de sports projetée par rapport à la construction d'une vraie salle omnisports.
- Nous souhaitons que la Municipalité étudie en collaboration avec les autres communes du groupement scolaire un inventaire voire un calendrier de construction d'installations sportives et de loisirs pex piscine correspondant à une agglomération de 10'000 habitants.

Arzier, le 18 janvier 2015



Patrick König

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a pris connaissance avec satisfaction des trois rapports des commissions et les remercie de leur travail

Avant d'entamer une discussion que nous souhaitons bénéfique pour l'avenir de notre région, je me permets de revenir sur quelques points du rapport de minorité de la commission ad'hoc.

Ce rapport fait grief à la Municipalité de ne pas avoir tenu compte de la possibilité de construction d'un complexe scolaire proche du CCS.

Nous devons contester cette affirmation, car cette possibilité avait été étudiée dans un premier temps, puisqu'elle était mentionnée dans les variantes 2 et 3 présentées dans notre préavis.

Le choix par l'ensemble des communes de la variante 3 nous a fait délaisser l'idée de la construction d'un tel complexe à Arzier.

Le postulat présenté par Madame Louise Schweizer-Bucher lors de la séance du 30 juin 2014, refusé par le Conseil communal, nous a toutefois incité à remettre l'ouvrage sur le métier et nous avons à nouveau envisagé cette possibilité

Nous avons du finalement y renoncer et l'avons expliqué en page 6 du préavis de ce jour. Je ne reviendrai pas sur les éléments qui y sont exposés.

Je me bornerai simplement à mettre en évidence deux facteurs :

Le projet nécessitera certainement entre 5'000 et 7'000 m² de terrain (bâtiments, parking, aire de jeux, etc.). La surface disponible à Le Muids est de 12'300 m² d'un seul tenant.

La surface totale de la parcelle 251 d'Arzier représente également 12'000 m² et comprend l'école, le parking et Bâticom. L'école étant située au milieu de cette parcelle, à l'évidence, le complexe scolaire envisagé ne pourrait y être érigé.

Le PPA de La Caroline, accepté par le Conseil communal le 10 octobre 2011 inclut la parcelle 251 dans sa totalité.

Un secteur à vocation paysagère y a été incorporé, longeant la route cantonale. L'article 6.3 du PPA mentionne : La modification du parking existant ou la réalisation d'infrastructure d'utilité publique à ciel ouvert ou des constructions publiques souterraines n'est pas interdite.

Cette vocation paysagère était la résultante du vœu du Plan directeur communal de 2002 qui mentionnait à cet endroit un front de localité et un tronçon de vue.

La parcelle sise entre le chemin du tunnel et la propriété de M. Rossier était portée dans ce même Plan directeur comme possibilité d'accueillir un parking ou une place de sport et non pas une école ou des bâtiments importants.

L'évolution actuelle de l'aménagement du territoire ne laisse pas augurer la possibilité de trouver des solutions de construction importante à cet endroit.

Je terminerai en précisant que le terrain Brandstetter a été acquis en 2003, donc bien avant toute idée de projet de complexe scolaire.

Réponse
Préavis No. 2/2015

Demande crédit CHF 875'400- pour aménagement trottoir route Arzier entre "Domaine des Clyettes" et accès à la déchetterie.

Nous sommes appelés à voter sur l'aménagement d'un trottoir, entre le domaine des Clyettes et l'accès à la déchetterie, pour un coût total de CHF 875'400-. **Ce crédit peut-être considéré "d'opportunité" dans la logique du concept de sécurité pour ce quartier.** Permettez-moi de souligner, pour ceux qui y sont attentifs, que cet ouvrage représente une augmentation du mètre linéaire, tant pour le trottoir que la surface roulante, respectivement de plus de 32% et de 14% par rapport à l'ouvrage précédent de même nature, selon préavis No. 2/2014, et d'inviter la Municipalité à en donner la raison. Et d'ajouter que ces deux postes ne sont pas insignifiants puisqu'ils représentent le 70% de la facture.

Sur le fond, nous sommes tous conscients que la sécurité routière dans nos villages est devenue, de nos jours, une charge budgétaire que les Communes ne peuvent sous estimer. Cela fait parti d'un concept d'aménagement de mobilité sur le long terme auquel on ne peut échapper.

Toutefois, il y a fort heureusement des nuances qui permettent aux Communes de s'adapter en fonction de leurs moyens financiers, sans pour cela les discréditer dans leur volonté et efforts de sécurité. Et de poser la question à notre Municipalité:

- **Quelles sont les raisons de la modification du programme sécurité routière 2015 établie en 2010?**
- **Pour quelle raison un projet alternatif et plus ciblé, donc moins cher, n'est pas soumis?**
- **Quels sont les critères retenus, pour ce préavis, pour analyser le diagnostic de la mobilité douce dite "piétonnière" ?**

Cela dit, il se pose aussi la question de l'environnement économique actuel qui pourrait s'aggraver ces prochaines années. Est-ce que les recettes de notre Commune n'en seront pas affectées? Le Conseil Fédéral a déjà décidé des mesures qui visent à freiner fortement la croissance des dépenses. Face à ces nombreuses incertitudes le principe d'économie, ou de parcimonie, de l'argent public est un allié solide. Ne pas en tenir compte serait un manque de bon sens.

Chers collègues, vu que la demande de crédit n'offre pas un projet alternatif, je rejette le préavis No. 2/2015 sur lequel sur nous sommes appelés à voter. (Arzier, le 16.02.15 /ph)